

Garderie Saint-Nicolas
Rue de la Station, 22
7060 SOIGNIES
067/44 27 38
0495/ 22 55 46
v.goossens@asbl-mmi.be

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – GARDERIE SAINT-NICOLAS.

CENTRE DE VACANCES

Directrice : Virginie GOOSSENS : 067/ 44 27 38 - 0495/ 22 55 46.

Coordinatrice : Anne-Marie VAN OEKEL : 067/ 28 31 06 - 0477/673 783.

1) ADRESSES ET N° DE TELEPHONE :

Rue de la Station, 22 – 7060 Soignies
067/ 44 27 38 (de 6h30 à 18h30) – Virginie GOOSSENS

RMQ : Lors des excursions, les animatrices/teurs sont joignables au **0495/ 22 55 46**.

2) PUBLIC CIBLE :

Nous accueillons les enfants de 2.5 ans à 12 ans. Notre garderie est accessible à tous et pratique des tarifs permettant à chaque milieu socio-économique d'y accéder. Nos locaux ont une capacité d'accueil de 40 enfants maximum.

3) INSCRIPTION :

- **Journées pédagogiques**

- Les inscriptions s'effectuent jusque la veille avant midi au plus tard.

- **Centre de vacances**

Dossier d'inscription à renouveler chaque année !!!

- **Adresse d'inscription** : Rue de la station, 22 à 7060 Soignies.
- **Période d'inscription** : Avant chaque période de vacances scolaires (Pâques, Toussaint, Noël,...), une fois que la période de vacances précédente est clôturée.

- **Les inscriptions / désistements ne sont plus acceptés une fois la période de vacances entamée (Voir date limite d'inscription et désistement).**
- **Horaire pour effectuer les inscriptions :** Possible toute l'année (avant fréquentation) aux heures suivantes :

Lundi/ Mardi/ Mercredi/Jeudi/Vendredi : de 8h30 à 15h00. Sur rendez-vous uniquement.

- **Date limite d'inscription / désistement :**
 - **Deux vendredis** avant le début de la période de vacances concernées, **avant midi.**
 - **Le dernier jour ouvrable du mois de mai avant midi** pour la période des vacances d'été.

Tout désistement **une fois cette date dépassée** entraînera la **facturation de la/des journée(s) réservées (6€)** à l'exception des désistements **pour cause de maladie sur présentation d'un certificat médical** dans un délai de cinq jours suivant le premier jour d'absence.

- **L'enfant ne pourra fréquenter la Garderie qu'une fois le dossier d'inscription complet et annexé de deux vignettes de mutuelle.** De plus, le paiement anticipé des journées et des excursions réservées devra avoir été **effectué et être visible sur les extraits de compte de l'ASBL (N° DE COMPTE : BE17 2700 4760 4421).**
-
- **L'inscription devra être complétée par une demande écrite de fréquentation via le formulaire « **Demande de fréquentation pour une période de vacances scolaires** » à remplir sur place ou envoyé par mail.**

La direction se réserve le droit de refuser l'inscription pour une période de vacances scolaires ou de l'annuler en cas de défaut de paiement constaté et avéré.

4) **HORAIRES ET ORGANISATION** :

- La structure d'accueil est ouverte tous les jours de la semaine SAUF les samedis, dimanches et jours fériés.
- Certains ponts (Ascension, 16 août, 22 juillet, etc.) peuvent être pris également dans le cas où ceux-ci « tombent » un vendredi.
- La responsabilité de la Garderie Saint Nicolas est engagée pour les enfants inscrits au centre de vacances de 6h30 à 18h30 (et 18h30 aussi pour les journées pédagogiques).

<u>JOURS DE LA SEMAINE.</u>	<u>HORAIRE.</u>
Lundi	6h30-18h30
Mardi	6h30-18h30
Mercredi	6h30-18h30
Jeudi	6h30-18h30
Vendredi	6h30-18h30
En journée pédagogique :	6h30 > 18h30

- Lorsque les journées pédagogiques sont séparées (soit uniquement les primaires ou soit uniquement les maternelles), la garderie du matin se tient rue de la station pour les enfants qui ont cours.
- La participation de l'enfant aux activités est vivement souhaitée dès 9h00 (début des activités).

Notre garderie ouvre ses portes dès 6h30 du matin. De 6h30 à 9h, les enfants sont accueillis et profitent des jeux, dessins mis à leur disposition. Ils peuvent se reposer s'ils arrivent très tôt. C'est le moment où on peut échanger avec les parents.

JOURNEE TYPE	
6h30 – 8h45	Accueil des enfants, temps libre
8h45 - 9h00	Toilettes
9h00 – 9h45	Début des activités
9h45 – 10h00	Toilettes
10h00 – 10h30	Goûter
10h30 – 11h45	Activités
11h45 – 12h00	Toilettes
12h00 – 13h00	Repas de midi
13h00 – 15h45	Activités – sieste pour les petits
15h45 – 16h00	Fin des activités – Toilettes
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 18h30	Temps libre pour les enfants – fermeture de la structure

Une fois que les activités commencent le matin, le groupe des 2.5 - 5 ans rejoint leur local et celui des 6 – 12 ans aussi. Le repas du midi ainsi que les collations du matin et de l'après-midi sont pris collectivement. Les enfants sont également tous rassemblés lors des « garderies » du matin et du soir.

Certains jours, des sorties sont prévues. Les parents sont prévenus à l'avance de ces sorties. En fonction de l'endroit où nous nous rendons, on peut partir une matinée ou la journée entière. Les sorties sont prises en charge financièrement par les parents.

5) **REGLES DE VIE** :

Lorsque l'on vit dans une communauté, éducative, il est important de délimiter les droits et les devoirs des enfants mais également ceux des éducateurs/trices et des parents.

→ A la Garderie Saint-Nicolas, **les enfants ont donc pour devoirs** :

- D'écouter l'autre et de respecter son temps de parole.
- De ne pas « régler leurs comptes » avec les poings ni de manière verbale agressive mais en privilégiant et en sollicitant l'intervention d'un animateur/trice s'ils ne peuvent régler le conflit eux-mêmes.
- D'utiliser un langage correct.
- De respecter les consignes données ainsi que le matériel mis à leur disposition.
- De respecter le bien d'autrui.
- De terminer ce qu'ils ont commencé avant de passer à autre-chose.

Ils ont également pour droits :

- D'être encadrés selon leur âge et de manière personnalisée en tant qu'individu à part entière.
- De recevoir du matériel en bon état et adapté.
- D'avoir la possibilité de s'investir dans des activités attrayantes au cours desquelles ils peuvent manifester leur opinion, donner leur avis.
- De recevoir des consignes claires et précises.
- D'être respectés pour ce qu'ils sont.

→ **Les animateurs/trices ont pour devoirs** :

- De ne pas oublier qu'ils servent d'exemple du point de vue du comportement et du langage.
- De respecter la personnalité de chacun afin de tendre vers une harmonie en équipe et avec les enfants.
- D'accepter la remise en question et l'évolution.
- D'être disponibles envers les autres membres de l'équipe et les enfants.
- De veiller, par leur comportement, au bon déroulement des activités en garderie et de leur bonne organisation.
- De ne pas laisser leur vie privée et leurs problèmes empiéter sur leur travail.
- D'encadrer les enfants en fonction de leur âge et de leurs difficultés et de leurs différences.
- De donner des consignes précises et cohérentes en concertation avec l'équipe.
- De n'imposer leur volonté que lorsque c'est nécessaire.
- D'être à l'écoute et de prendre en compte chaque demande individuelle ou collective et d'y accorder le temps nécessaire.
- De laisser à l'enfant la possibilité d'exprimer et d'exercer sa créativité et son imagination.
- D'être justes et cohérents dans leurs remarques et sanctions.
- De veiller à ce que tous soient égaux devant l'activité à réaliser en s'assurant de la bonne compréhension de la consigne donnée en encadrant davantage ceux qui en ont besoin et en laissant plus de liberté aux plus autonomes.

Ils ont également pour droits :

- D'être reconnus et écoutés au sein de l'équipe.
- D'être respectés pour ce qu'ils sont, dans leur vie privée et leur temps libre.
- D'être secondés et épaulés dans leur travail par leurs collègues et responsable.
- D'être abordés de la manière la plus courtoise possible.

→ Les parents ont pour devoirs :

- D'accorder le temps nécessaire à l'inscription de leur(s) enfant(s) à la garderie (lecture des documents d'inscription, du règlement d'ordre intérieur, du projet pédagogique...)
- De s'intéresser à « l'environnement – garderie » dans lequel leur enfant va évoluer.
- De s'intégrer au bon fonctionnement de la garderie en respectant les horaires, l'organisation, les consignes données.
- De prendre les dispositions nécessaires lors d'un changement inopiné concernant la fréquentation de leur(s) enfant(s).
- De veiller, eux aussi, au bon déroulement des activités et de l'accueil de leur enfant à la garderie.

Ils ont également pour droits :

- D'être accueillis, abordés, écoutés et renseignés de la manière la plus complète et de façon à pouvoir apporter des réponses adéquates aux questions qu'ils se posent.
- D'être respectés pour ce qu'ils sont.
- D'être entourés, épaulés, guidés en cas de besoin et aidés dans leur rôle de parents par les services qu'offre la garderie et par les membres de l'équipe.

6) PROJET PEDAGOGIQUE:

Notre projet pédagogique est disponible à la garderie à votre demande. Il est également affiché à l'entrée de notre structure. Il est donc consultable à tout moment. En voici un bref résumé.

A la garderie Saint-Nicolas, nos objectifs prioritaires sont :

- Le développement de l'enfant par la pratique du sport, des jeux, des activités de plein air ou d'intérieur en cas de mauvais temps ;
- La créativité de l'enfant et son accès à la culture par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication ;
- L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect de ses différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle ;
- L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation ;
- Le respect du rythme naturel de l'enfant, surtout pour les plus petits.

La Garderie Saint-Nicolas est donc un espace de vie dédié à tous les enfants. Elle a pour but d'offrir des activités aux enfants durant les périodes de vacances scolaires. Nous disposons d'une structure d'accueil fonctionnant pendant toutes les périodes de congés scolaires.

En se basant sur nos objectifs, l'enfant est amené à :

- « oublier » le contexte scolaire en lui laissant, par exemple, un maximum de temps de jeux libres et en s'éloignant de l'ambiance et l'organisation d'une journée d'école, par le biais de sorties, d'excursions, de grands jeux à thème...

- exercer sa créativité et son imagination en le laissant, par exemple, modifier le modèle de départ d'un bricolage ; en lui permettant d'inventer des situations de jeux, en mettant à sa disposition un matériel diversifié afin qu'il découvre différentes techniques et possibilités.

➔ Etre à l'écoute.

➔ Etre présent si une difficulté se présente.

➔ Favoriser le contact: parents ⇔ enfants ⇔ équipe éducative.

➔ Laisser l'enfant « s'ennuyer », par moment, et lui permettre ainsi de développer son imagination.

7) **TARIF** :

- Pour le premier enfant : **6 €** la journée.
- Pour le second enfant : **5 €** la journée.
- Pour le troisième enfant : **3 €** la journée.
- **Le tarif dégressif** est d'application uniquement si les enfants d'une même fratrie fréquentent la Garderie Saint Nicolas en même temps.

8) **REPAS ET COLLATIONS** :

- Les enfants fréquentant la Garderie Saint Nicolas pendant les congés scolaires bénéficieront :
 - ✓ D'un potage (compris dans le prix).
 - ✓ D'une collation à 10h00 ET à 16h00 (comprises dans le prix).

PAS DE REPAS A RECHAUFFER POUR MIDI !

9) **ACCES A LA STRUCTURE D'ACCUEIL** :

- La direction se réserve le droit de refuser l'accès à la structure d'accueil à tout enfant ou parent qui, par son comportement, nuit à la bonne marche du projet ou manifesterait des comportements agressifs à l'égard des enfants ou des éducateurs/trices.
- Les enfants fréquentant la Garderie seront, de préférence, propres. Dans le cas contraire, les langes CULOTTES seront fournis par les parents et des vêtements de rechange prévus par ceux-ci.
- Toute fréquentation devra IMPERATIVEMENT être **précédée d'une inscription** en bonne et due forme auprès de la responsable Garderie (Voir point 2).
- **Seuls les enfants inscrits à la garderie** (dossier complet !) seront pris en charge et encadrés par les animateurs/trices de la Garderie.
- Les réservations se font par semaine complète. Dans le cas où l'enfant ne fréquenterait la garderie que partiellement, les jours d'absence seront comptabilisés sauf en cas de maladie et sur présentation d'un certificat médical.

10) **ARRIVEE ET RETOUR DES ENFANTS** :

Le principe général est que le père, la mère ou toute personne renseignée sur le formulaire d'inscription vienne amener et rechercher l'enfant à la garderie pendant la plage horaire d'ouverture de la garderie et en respectant une présence de sept heures au minimum (rue de la station, 22).

À titre exceptionnel, une tierce personne non reprise dans le dossier d'inscription pourra reprendre un enfant A LA SEULE CONDITION d'avoir été signalée par les parents auprès des animateurs/trices.

11) **MATERIEL** :

Il sera parfois demandé à l'enfant de participer à la confection d'un bricolage en amenant du matériel dans le style : boîte à fromage (vide), bouteille d'eau (vide), bouchons...

12) **FICHE MEDICALE** :

- La fiche médicale jointe au formulaire d'inscription doit IMPERATIVEMENT être **REPLIE** de façon COMPLETE et détaillée.
- Les animatrices/teurs de la Garderie n'administreront AUCUN médicament sans **autorisation médicale** NOMINATIVE (un mot des parents ne suffit pas).

En cas d'accident, les frais médicaux et/d'hospitalisation sont pris en charge par l'assurance de Maison Marie Immaculée ASBL.

Dénomination de la compagnie d'assurance : AXA

Numéro de police : 720195579

13) **SORTIES** :

- **Une matinée piscine (payante)** est organisée chaque **lundi** (Pâques et Vacances d'été uniquement – sous réserve des périodes de fermeture de la piscine communale de Soignies) ainsi que des **excursions (collectives et payantes) tous les quinze jours**.
- **Le paiement des matinées - piscine** s'effectue le jour même ; l'argent (compte juste - 1,50 €) est donc **à remettre** le lundi matin, **dès l'arrivée de l'enfant**, aux animateurs.
- ➔ L'enfant DOIT être IMPERATIVEMENT muni de son **bonnet de bain**, une **serviette éponge** et un **maillot** (pas de short – maillot-lange pour les tout petits).
- Afin d'éviter la manipulation de sommes d'argent trop importantes, **le règlement des excursions s'effectue sur le compte de l'ASBL Maison Marie Immaculée, en même temps que le paiement des journées réservées**.
- Une facture anticipée vous sera envoyée **en juin pour** les réservations de **juillet** et **en juillet** pour les réservations **d'août**.
- **Seuls les enfants en ordre de paiement seront admis au Centre de vacances pour les périodes réservées.**

14) **DIVERS** :

- Les **jeux ou objets personnels** (exception faite du doudou) sont **interdits** !
➔ L'équipe de la garderie décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ces jeux ou objets personnels amenés par l'enfant à la garderie.
- Dans un souci de sécurité, **le stationnement sur le site de la Résidence Saint François est INTERDIT.**
- Le présent ROI (règlement d'Ordre Intérieur) est remis aux parents lors de l'inscription. Ils doivent également signer un document marquant leur adhésion à ce règlement.
- Les journées des 24/12 et 31/12, la garderie ferme ses portes à 17h00.
